

# Quoi de neuf à Chantresse?

Journal communal n°23 - juin 2012

Bonjour,

Nous voici à l'approche des vacances, le petit journal chantessois arrive, vous trouverez le détail de la vie communale sur les pages suivantes.

À ce jour, nos projets 2012 plus ou moins conséquents sont réalisés ou sont en cours. Le plus important des projets est le bâtiment communal ; si se confirme, l'arrêté du permis de construire est affiché, il manque encore aux dernières informations sur les marchés publics, un dossier d'étude sismique du sol pour établir un dossier BA (Béton Armé) et l'inclure dans le marché avec la carte des aléas. Encore une entrave qui s'ajoute et risque de retarder le projet qui normalement doit démarrer en septembre malgré cette nouvelle contrainte d'urbanisme.

Pour information notre commune sur la carte sismique (voir ci-dessous) est en aléa moyen zone 4 ; le bâtiment est en catégorie 2 et en ERP (Établissement Recevant du Public).

## Un mot sur la sécurité.

Suite aux constats permanents d'excès de vitesse de véhicules de tous genres sur la traversée du village, malgré la portion plateforme limitée à 30 km/h à hauteur de la place, malgré le déplacement d'environ 150 m de chaque côté du bourg des panneaux d'agglomération qui limitent la vitesse à 50 km/h, malgré la limitation à 70 km/h sur la RD153 de la Chevalière au panneau « Chantresse », nous sommes exaspérés de l'incivilité des personnes qui ne respectent rien au détriment du danger qu'ils représentent pour les autres ; aussi, pour essayer de convaincre encore d'avantage cette poignée d'irresponsables qui pourrait se faire avec des moyens peut être plus efficaces, style ralentisseurs, qui pénaliseraient une population respectueuse du code de la route et les agriculteurs nombreux sur notre territoire, le Conseil municipal a décidé la mise en place d'une simulation de chicanes sur deux ou trois mois dans un premier temps. Faites-nous vos remarques en mairie sur un cahier mis à disposition à ce sujet pour que nous les analysons avant les travaux définitifs.

Je vous souhaite une bonne lecture à toutes et à tous et de bonnes vacances d'été en espérant des temps meilleurs.

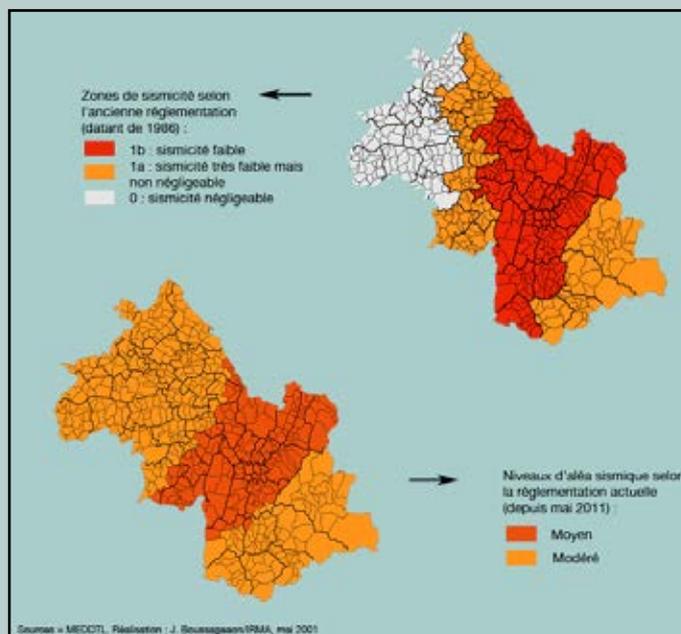
*Le Maire, Bernard Filet-Coche.*



Le mot du Maire

## Sommaire

- Quoi de neuf au conseil ?** ..... p. 2
- Quoi de neuf à l'intercommunale ?** ..... p. 7
- Quoi de neuf chez nos citoyens ?** ..... p. 10
- Quoi de neuf pour les associations ?** ..... p. 14



## Réunion du conseil municipal vendredi 3 février 2012 à 20 h

### Régularisation cotisations CNRACL de Brigitte PIASCO

La régularisation des cotisations CNRACL concernant l'agent Brigitte PIASCO s'élève à 7 351 €. En ce qui concerne l'IRCANTEC, la commune a perçu la somme de 2 794 € dont une partie (1 116,64 €) sera reversée à l'agent.

### Repas des anciens 2012

La date du samedi 24 mars 2012 a été retenue.

### Défibrillateur – Formation

La commune a acquis un défibrillateur, qui est installé à l'entrée du bâtiment Mairie.

Une formation est à prévoir pour toutes les personnes intéressées, de préférence le soir.



### Travaux de sécurisation RD 153 Création de chicanes aux deux entrées du village

Il est fait une lecture détaillée d'un dossier de demande de subvention au Conseil général de l'Isère pour des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 153 pour délibération du conseil municipal :

Ce projet consiste à :

- la construction de deux chicanes aux entrées du village qui permettront aux automobilistes de traverser le village à une vitesse modérée,
- le traitement des îlots avec la plantation de petits arbustes fera un effet de paroi et donnera un caractère urbain à ces sorties de village,
- délimitation avec la chaussée par des bordures de type T2 et de créer des éléments de type urbain afin de réduire la vitesse des usagers.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 9 522,55 € ttc.

### Travaux marquage parking école et partie piétonne

Deux devis sont proposés : l'un avec de la peinture antidérapante sur les zones piétonnes, l'autre sans.

Le CM choisit le devis sans antidérapant (bande le long du chemin piétonnier avec symbole « piéton » à l'intérieur).



### Panneaux de signalisation

Devis proposé pour l'achat de panneaux de signalisation : panneau d'entrée d'agglomération, panneau de route non déneigée, panneaux pour le projet chicanes.

### Volets roulants

Devis proposé pour installation de volets roulants à la salle des fêtes.

### Local technique

Suite au dépôt du permis de construire, des pièces complémentaires ont été réclamées, notamment pour l'accessibilité aux personnes handicapées et pour un diagnostic énergétique.

M<sup>me</sup> BUCCI, l'architecte du projet, va recueillir ces pièces pour les joindre au projet avant avis de la DDT sur ce permis.

### Animation jeunes – Pôle Enfance Jeunesse

Dans le cadre de l'animation jeunes de la CCV de Vinay, des travaux peuvent être effectués par des jeunes avec encadrement dans les communes membres de la CCV.

L'an passé, la commune avait fait faire des travaux de peinture à la salle des fêtes.

Contactez la personne responsable de l'animation jeunes au sein de la CCV de Vinay afin de débattre de ce sujet. A priori pas de travaux à proposer pour l'instant.

### Fax

Nous recevons beaucoup de publicité sur le fax, qui provoque une consommation de papier et d'encre très importante. Une solution de remplacement du fax indépendant est à étudier : fax sur l'ordinateur ou sur l'imprimante, afin de pouvoir imprimer seulement les fax importants.

### Petit matériel

La perceuse est en panne, devis de 160 € pour la réparation.

## Réunion du conseil municipal vendredi 16 mars 2012 à 20 h

### Compte administratif 2011

#### Commune

CM des résultats constatés du CA 2011.

#### Fonctionnement :

Dépenses : .....	164 982,53 €
Recettes : .....	270 169,80 €
<b>Excédent : .....</b>	<b>105 187,27 €</b>

#### Investissement :

Dépenses : .....	91 411,74 €
Recettes : .....	92 619,13 €
<b>Excédent : .....</b>	<b>1 207,39 €</b>

Excédent total : 105 187,27 + 1 207,39 = **106 394,66 €**

#### CCAS

**Excédent : 108,88 €**

### Budget primitif 2012

Préparé par la commission des finances.

#### Fonctionnement

##### Dépenses

Achats non stockés .....	18 310
Achats, services extérieurs .....	29 770
Autres services extérieurs .....	9 400
Impôts et taxes .....	2 000
Charges de personnel .....	59 500
Indemnité élus .....	10 400
Contingents .....	6 200
Contingents, participations .....	35 560
Subventions .....	2 390
Emprunts .....	2 300
Dépenses imprévues .....	15 000
Virement section investissement .....	28 130
<b>Total .....</b>	<b>218 960</b>

##### Recettes

Remboursements .....	3 000
Produits de services .....	780
Impôts et taxes .....	98 150
Dotations, part .....	97 600
Autres produits .....	19 000
Produits exceptionnels .....	430
<b>Total .....</b>	<b>218 960</b>

#### Investissement

##### Dépenses

Emprunts - capital .....	14 900
Architecte extension bâtiment .....	12 000
Aménagement sécurité + panneaux .....	12 000
Chauffe-eau et lave-vaisselle école .....	760
Achat matériel .....	2 000
Achat matériel employé cal .....	2 000
Rénovation croix église cimetière .....	12 000
Extension bâtiment scolaire .....	395 000
Marquage voirie .....	1 000
Volets roulants salle des fêtes .....	2 000
Abri-bus .....	2 000
Détecteur décibels .....	2 664
<b>Total .....</b>	<b>458 324</b>

##### Recettes

Excédent investissement report .....	1 207
Emprunt .....	180 000
Virement section fonctionnement .....	28 130
FC TVA .....	11 800
TLE .....	5 000
Affectation résultats .....	105 187
Subv Detr sécurité .....	8 000
Subv cg extension bâtiment scolaire .....	59 000
Subv Detr extension bâtiment scolaire .....	60 000
<b>Total .....</b>	<b>458 324</b>

**Fonctionnement**

**Dépenses**

Autres charges .....158

**Recettes**

Excédent fonct reporté ..158

**Appartements communaux**

• **Appartement Mairie** : le CM prend connaissance de la location de l'appartement Mairie à partir du 14 avril 2012 par le biais d'une agence.

• **Appartement École** : les locataires de l'appartement École ont adressé à la mairie une lettre recommandée faisant savoir leur départ de ce logement.

Ce logement vacant est également à soumettre à l'agence immobilière.

• **Appartement de la Cure** : Jean-Pierre Frayssines et Nathalie Bessoud ont rencontré la locataire de cet appartement.

Il est fait part au CM de l'état de celui-ci qui apparaît en certains points ne plus être aux normes de sécurité, particulièrement les installations électriques.

Un état des lieux sera fait par la commission des travaux, avec l'aide d'un organisme public, afin de faire un état des lieux du logement pour rendre compte de l'état actuel de cet appartement, voir si des travaux sont à effectuer et éventuellement demander des subventions si la nature des travaux à entreprendre les rend éligibles.

**Commission sécurité**

Le dossier de demande de subvention a été déposé au territoire pour le projet de création de chicanes à l'entrée des deux côtés du village.

La commission a prévu d'informer directement les habitants du quartier de l'église afin de les tenir informés de l'avancée du projet et d'avoir leurs retours lorsque le dispositif sera installé, à l'essai.

**Abri bus**

Devis à demander avec dimensions classiques.

**Élections présidentielles 2012**

Les dates des élections présidentielles sont fixées les 22 avril (1<sup>er</sup> tour) et 6 mai 2012 (2<sup>e</sup> tour) de 8 h à 18 h.

Définition des tours de garde du bureau de vote.

**Personnel communal**

Suite aux réunions de la Communauté de communes de Vinay, il est donné au CM les informations concernant le régime indemnitaire pour les personnels communaux et ceux de la CCV. Une simulation est faite pour les traitements du personnel de Chantesse afin de connaître le montant supplémentaire dont il pourrait bénéficier.

**Réunion du conseil municipal  
vendredi 27 avril 2012 à 20 h**

**Projet extension bâtiment scolaire et salle annexe mairie**

La subvention sollicitée n'a pas été retenue lors de la cession de mars 2012.

Le dossier a été déclaré complet mais ce courrier ne vaut pas promesse de subvention.

Le conseil souhaite une réponse écrite quant au devenir de cette subvention. Il est d'avis de continuer ce projet et de lancer la procédure de marché public.

**Emprunt**

Plusieurs organismes de prêt ont été contactés afin de financer ce projet.

Deux réponses nous sont parvenues.

Le CM accepte l'offre du CA Sud Rhône Alpes pour un financement à hauteur de 180 000 € au taux de 4,3036 % sur une durée de 15 ans.

Le montant de l'annuité s'élèvera à 16 735 €.

**Commission sécurité**

Suite à l'annulation de la réunion avec les services du Conseil général de l'Isère sur le terrain, une nouvelle date est à planifier.

Cette réunion devrait permettre de définir l'emplacement exact des chicanes ainsi que celui des panneaux et de définir le sens des priorités.

**Abribus**

Le CM se prononce pour un abribus aux dimensions suivantes : longueur 2,50 m, profondeur 1,50 m, hauteur 2 m.

Si cela n'a pas été fait, une demande d'autorisation pour implanter cet abri sera adressée aux services du Conseil général, propriétaire de la parcelle.

**Limiteur de décibels à la salle des fêtes**

Suite à la décision d'acquiescer un limiteur de décibels pour limiter le niveau sonore lors de manifestations dans la salle des fêtes, il est proposé d'aller se rendre compte sur place du fonctionnement de ce matériel installé dans une commune voisine avant de prendre une décision. Le CM souhaite également une rencontre avec le vendeur afin d'obtenir plus de détails.

**Commission communale des impôts directs**

À la demande du service des impôts de Saint-Marcellin, la commission communale doit se réunir avant le 15 mai 2012 pour examiner diverses autorisations d'urbanisme.

La date est fixée au mercredi 9 mai 2012 à 20 heures.

**Comptes-rendus intercommunautaires**

Commission des impôts CCV : locaux commerciaux

Commission logement : étude sur les logements dégradés et vacants sur le territoire de la CCV.

**Demande d'aide Association APIME**

Le CM est informé du courrier adressé par l'APIME concernant un enfant fréquentant cet établissement dont la famille d'accueil habite Chantesse.

Il est décidé de contacter cet organisme afin d'avoir plus de renseignements concernant cette demande et de pouvoir y apporter une réponse lors d'une prochaine réunion.



Les participants à la formation sur l'utilisation du défibrillateur ont été très contents de la prestation offerte par un pompier de Vinay. La municipalité le remercie. Pour compléter et poursuivre dans ce domaine «comment porter secours», nous pourrions organiser une session de formation d'une journée. Si le nombre de participants est suffisant, cette session pourrait avoir lieu à Chantesse. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître à la mairie.

## Location appartements communaux

**Appartement École :** les locataires Portra-Bouchayer quittent l'appartement de l'école au 20 mai 2012. L'agence URBANIA est chargée de gérer ce dossier et d'installer de nouveaux locataires.

**Appartement Mairie :** les nouveaux locataires ont emménagé le 7 avril 2012

**Appartement Cure :** à régler le dossier d'impayés du locataire avec la CAF.

Il est souhaité que soit fait un état des lieux de cet appartement en prenant l'état des lieux initial au moment de la location.

URBANIA est chargée de gérer ce dossier et d'installer de nouveaux locataires.

Il est souhaité que soit fait un état des lieux de cet appartement en prenant l'état des lieux initial au moment de la location.

## Réunion du conseil municipal vendredi 25 mai 2012 à 20 h

### Élections législatives

Les élections législatives auront lieu les dimanches 10 et 17 juin 2012 de 8 h à 20 h pour notre circonscription. Les tours de garde du bureau de vote sont définis suivant la disponibilité des conseillers municipaux.

### Emprunt pour projet extension bâtiment scolaire et salle annexe mairie

M. le Maire propose de demander à la caisse du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes un prêt pour financer ce projet.

Caractéristiques du prêt : 180 000 € sur une durée de 15 ans au taux (prêt annuité réduite) de 4,19% si versement des fonds au 30 juin 2012 et date de première échéance au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### Prêt à court terme

M. le Maire propose à l'assemblée qu'afin de financer les travaux de ce projet, en attente du retour de la TVA et des subventions allouées, de contracter auprès du Crédit Agricole sud Rhône Alpes un prêt à court terme de 200 000 € remboursable en 12 mois, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 2,50 %.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité ces deux propositions et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à ces opérations.

### Décision modificative

Afin de bénéficier d'un taux réduit sur le prêt à long terme de 180 000 €, la commune doit régler la première annuité au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le montant de cette annuité n'ayant pas été prévu sur le budget primitif 2012, M. le Maire propose d'effectuer le virement de crédit suivant afin de pouvoir la régler avant cette date.

### Investissement

Dépenses

**Chapitre 23 Local technique**  
- 16 500 €

Dépenses

**Chapitre 16 Emprunt**  
+ 16 500 €

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette proposition à l'unanimité.

## Commission sécurité

Compte-rendu de la dernière réunion :

- Les chicanes vont pouvoir être installées.
- 2 panneaux de signalisation seront installés par l'employé communal, chemin de la Bourgeat et chemin Neuf.

## Travaux

Le marquage des emplacements du parking a été fait.

Les volets roulants sont installés à la salle des fêtes.

## Contrat maintenance informatique : renouvellement

Le contrat de maintenance informatique étant arrivé à expiration, il est demandé au CM la possibilité de le renouveler. Il représente 6 heures de présence sur le site pour un montant annuel de 312 € comprenant la maintenance et la sauvegarde des données. Après discussion, le CM est d'avis de reconduire ce contrat pour un an.

M. le Maire soumet également au CM une proposition de la société Rex-Rotary pour les sauvegardes de fichiers et classement automatique de ceux-ci.

Il sera demandé à cette société de proposer des dates pour une démonstration au Conseil Municipal.

## Comptes-rendus intercommunaux

Le CM prend connaissance des nouvelles dispositions en matière d'urbanisme (volet financier pour la taxe d'aménagement) pour tous les documents d'urbanisme auxquels s'applique la taxe d'aménagement.

## EPFL – Établissement public foncier local

Un dossier remis par le Conseil général de l'Isère concernant l'action foncière au service des projets des collectivités et des territoires sera remis aux membres du CM pour information.

## Internet

À la demande de M. Effantin Lionel, une pétition a été faite par les habitants (25 foyers) du Haut-Chantesse afin d'être desservi correctement par Internet. Le débit est très faible actuellement. Une fois remise en mairie, cette pétition sera envoyée aux services compétents afin d'essayer de résoudre ce problème.

## Chemin d'exploitation perpendiculaire au chemin Joseph Servonnet

Un courrier des propriétaires riverains de ce chemin concernant le passage fréquent de camions allant déverser plus loin et causant ainsi des dégradations à la voirie et aux réseaux, a été reçu en mairie. Le CM est informé que ce chemin est un chemin d'exploitation avec droit de passage pour chacun des riverains. Ce problème ne concerne donc pas la commune mais les propriétaires du chemin.

## Défibrillateur – Formation

Il reste à fixer une date pour une formation d'utilisation du défibrillateur. Contacter les sapeurs-pompiers.

## Abribus

Une demande d'autorisation a été faite auprès des services du Conseil général pour l'implantation d'un abribus.

## Demande de subvention d'une association

Demande de subvention de l'association APIME, institution pour enfants sourds avec troubles associés, pour un enfant faisant partie d'une famille d'accueil de Chantesse fréquentant cet établissement. Le CM, après discussion accepte de verser une subvention de 30 € à cet organisme.

## La sécurisation de nos routes : encore et toujours !

La commission formée au sein du Conseil Municipal continue son travail entamé depuis près de deux ans dans le but d'améliorer la sécurité de nos routes de campagne.

Plusieurs actions ont été concrétisées depuis l'an dernier :

- la pose de panneaux de limitation de la vitesse à 70 km/h sur la RD 153 depuis le chemin de Champon,
- l'aménagement d'un chemin piétonnier du chemin Joseph Servonnet à l'école, permettant ainsi de rejoindre le centre du village et d'en sortir sans marcher sur la route principale où certains usagers roulent excessivement vite et ce malgré les limitations de vitesse.
- le déplacement des panneaux d'entrée du village - en haut de la Rochette et au niveau des Mollauds - qui matérialisent, conformément au Code de la Route, la limitation de la vitesse à 50 km/h.
- l'installation de panneaux d'entrée du village au début du chemin de la Bourgeat et du chemin Neuf, limitant, là aussi, la vitesse à 50 km/h.
- Il est aussi prévu un panneau pour le chemin de l'Étagny qui sera posé prochainement.
- des marquages au sol sur le parking de l'école matérialisant un chemin piétonnier le long de la grille, délimitant des places pour se garer, réservant une place aux personnes à mobilité réduite et grand invalide de guerre et une zone de stationnement des bus scolaires.
- et prochainement l'installation d'un abri bus au niveau du croisement de la route de Notre Dame l'Osier et de la RD 153 pour protéger les jeunes lorsqu'ils attendent leur transport scolaire.

### Parlons maintenant du sujet le plus « brûlant ».

Vous avez pu remarquer que des chicanes provisoires sont installées sur la route qui traverse notre village, aux deux entrées principales, depuis le 6 juin dernier.

Ce dispositif - à l'essai pour quelque temps - est le fruit de nombreuses réunions de la commission, d'échanges avec les habitants, de décisions de l'ensemble des élus, d'entrevues et de courriers avec les compétences territoriales. Celles-ci ont validé ce projet tout en nous indiquant les contraintes légales à respecter : taille des obstacles en largeur et en hauteur, emplacements sur la route, distances entre 2 chicanes, écartement par rapport au bord de la chaussée, etc.

À ce sujet, nous souhaitons répondre en toute transparence à ceux qui nous demandent « pourquoi installez-vous des chicanes ? », sous-entendu « nous n'en avons pas besoin ».

D'une part nous avons tenu compte d'une demande des habitants du quartier de l'église, formulée par une pétition pour sécuriser leur quartier. Ceux-ci se sentaient en danger à la sortie du chemin, manquant de visibilité pour appréhender l'arrivée des autres usagers. D'autre part nous sommes partis d'un constat plus général de vitesses tout à fait excessives pratiquées au niveau des entrées principales de Chantesse et notamment aux abords de l'école.

Notre rôle d'élus étant aussi de protéger la population, nous avons longuement étudié diverses solutions dans le but de résoudre ce problème.

En face du chemin de l'église : un miroir qui aurait imposé réglementairement la pose d'un panneau « stop » à la sortie du chemin, supprimant ainsi la priorité à droite et permettant aux usagers de la route principale de rouler vite en devenant prioritaires ! Cette solution a dû être écartée car elle ne répondait pas à l'objectif.

Pour les deux entrées de Chantesse, nous avons également envisagé les traditionnels dos d'ânes, très prisés dans d'autres communes voisines, qui auraient été des obstacles très contraignants pour certains usagers utilisateurs de longs ou de gros véhicules.

Et pourquoi pas un feu tricolore à chaque entrée du village, avec un arrêt obligatoire, même lorsque la voie est libre ? Solution extrême, non retenue pour le moment.

Les travaux définitifs ne seront pas entrepris avant plusieurs mois car nous voulons nous assurer préalablement des emplacements les plus judicieux pour provoquer le ralentissement attendu tout en offrant le meilleur compromis pour chacun et en respectant, bien entendu, les contraintes imposées par les compétences territoriales.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos avis, doléances, suggestions soit directement en Mairie, soit par courrier électronique aux adresses ci-dessous, soit tout simplement de vive-voix auprès des élus.

### Les membres de la commission :

Nathalie Bessoud, Isabelle Oriol, Marie-Hélène Fontaine, Jean-Pierre Frayssines, Bruno Essertier, René Guinard.

Contacts :

nathalie.bessoud@wanadoo.fr, oriol.isabelle@neuf.fr

La commission  
« sécurisation des routes à Chantesse »



La chicane sud

# Quoi de neuf à l'intercommunale ?

## Communauté de Commune de Vinay

Interpellée par le problème du gaz de schiste en région Rhône-Alpes, la communauté de commune de Vinay qui devra prendre une délibération « pour ou contre » le gaz de schiste, organisait le mercredi 30 mai une réunion publique avec un responsable géologue de Total, un responsable de la région Rhône-Alpes, une avocate, une géologue des associations environnementales et un public nombreux pour un débat contradictoire sur l'impact du gaz de schiste.



### Le gaz de schiste

Le gaz de schiste se différencie du gaz conventionnel car il est réparti de manière diffuse dans les couches géologiques et ne peut être exploité de manière classique. Pour l'extraire, il est donc nécessaire de forer des puits horizontaux à partir d'un puit vertical, puis de fracturer la roche par injection d'eau sous forte pression avec du sable fin et des produits chimiques pour éviter que les fractures ne se referment. Jusqu'au début des années 2000, le coût d'extraction de ce gaz était trop important pour développer massivement l'exploitation. Mais la hausse, mondiale et continue, du prix du gaz a changé la donne.

**Quels impacts ?** Le gaz de schiste est un gaz naturel contenu dans des profondes roches sédimentaires. Le mode d'extraction de ce gaz pose de nombreux problèmes environnementaux.

### L'impact sur le paysage, d'abord :

Sachant que les puits s'épuisent rapidement, il faut régulièrement en forer de nouveaux. On peut ainsi en trouver tous les 500 mètres. Aux États-Unis, on compte plus de 500 000 puits répartis dans 31 états.

### Sur les ressources en eau, ensuite :

Pour exploiter cette énergie fossile et non-renouvelable, il faut recourir à la technique dite de « fracturation hydraulique ». D'énormes quantités d'eau et de produits chimiques sont injectées à très haute pression afin de fracturer la roche et d'extraire le gaz. On estime qu'entre 10 à 15 millions de litres d'eau sont nécessaires pour une seule opération de fracturation. De plus, plusieurs associations américaines ont fait état de contaminations des nappes phréatiques à proximité des sites d'extraction de gaz de schistes. Car, outre Atlantique, aux millions de litres d'eau, les exploitants rajoutent des produits chimiques (un cocktail d'antibactériens, de biocides, d'anticorrosifs) dont la composition exacte est pour partie inconnue du public.

Il convient de noter qu'en Rhône-Alpes six demandes d'exploration ont été déposées et sont en cours d'instruction. Elles sont toutes les six recevables ce qui a été confirmé par les services concernés.

Elles visent l'est et le nord du département dans le massif alpin. Bien qu'il y ait beaucoup d'obscurité et de nébulosité autour de ces permis, ces demandes dites de *Valence, Lyon, Annecy, Blyes, Montfalcon, Gex sud, extension Montélimar*, enveloppent la moitié du territoire isérois sur une superficie entre 3 000 et 6 000 m<sup>2</sup>.

Pour être plus précis, actuellement nous pouvons dire que l'instruction locale se poursuit pour *Blyes, Gex sud et Montfalcon* zones qui nous concernent. Pour *Lyon, Annecy, Valence et extension Montélimar*, les dossiers sont au ministère pour décision finale.

Le projet le plus avancé et qui est en phase finale de décision, est le permis « *Lyon-Annecy* », porté par la société *Schuepbach Energy*. Il concerne le nord-Isère avec une étendue sur le lac Léman, le lac d'Annecy et le lac du Bourget ainsi que de nombreuses zones de cours d'eau et aquifères.

Pronostic très probable : *Lyon Annecy* sera retoqué. *Schuepbach* n'ayant pas renoncé à la FRACK (dixit des gens très bien informés de l'administration centrale). Sur les six permis désignés ci-dessus, seulement deux ont été pour l'instant considérés comme recevables par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Bien sûr, cette direction regarde uniquement la recevabilité des contenus des dossiers et n'émet que des avis. Et on voit bien qu'elle a de grandes difficultés à garder son indépendance.

Il est à noter que les services de l'État doivent maintenant se prononcer sur ces dossiers et ils sont très embarrassés pour donner une réponse définitive.

Suite p. 8

### En conclusion :

Maintenant les présidentielles passées où en est le dossier gaz de schiste après l'interdiction de prospection par fracturation hydraulique voté en 2011. Le problème est-il réglé en France ?

### Petit rappel des intentions des candidats sur le gaz de schiste durant la campagne électorale :

La mobilisation en France des collectifs anti-gaz de schiste a conduit la classe politique à s'opposer à l'exploitation de ces hydrocarbures non conventionnels. Pas question donc pour les candidats interrogés de revenir sur la loi du 13 juillet 2011 qui interdit la fracturation hydraulique, seule technique de forage disponible aujourd'hui mais dont les conséquences sur l'environnement sont néfastes. Ce consensus cache des nuances.

Seulement voilà, les sociétés minières américaines ne désarment pas car l'appât du gain est là, et tout le monde est bien conscient que le *besoin énergétique* de la planète va grandissant d'année en année, donnant ainsi l'excuse du développement croissant et incontournable des énergies.

Alors, maintenant après le scrutin présidentiel, comment, le Président de la République et ses futurs députés ainsi qu'avec les élus d'EELV qui sont maintenant dans le même « camp politique » même étant contre, monsieur le Président ne peut exclure l'exploration qui comme tout le monde le sait avec l'article 68.3 du code minier est en fait de l'exploitation déguisée.

Car c'est tout de même l'Assemblée nationale qui donnera par sa majorité de voix l'accord « pour ou contre » l'exploitation et l'exploration du gaz de schiste.

Mais tous, ne craignent-ils pas un dérapage probable du Président de la République et de son ministre chargé de l'industrie et de l'énergie ?

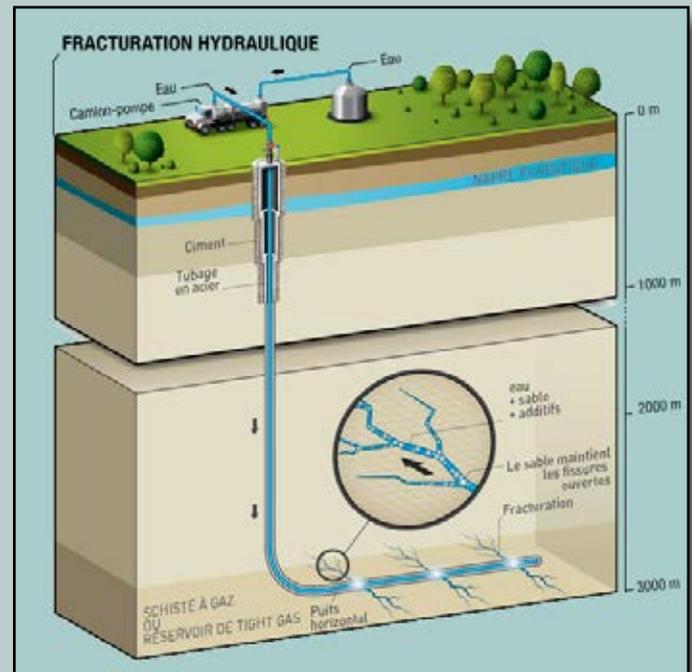
Chacun aura donc le choix entre énergie et écologie, mais tous penserons inéluctablement, sans bien sûr le dire, à l'appât du gain.

Suivons ce dossier avec obstination, ardeur, Il va très certainement avoir des détours, des contournements, des déviations, des rebondissements, et surtout des interprétations innombrables des lois afin qu'en définitive, notre terre sera exploitée sans ignominie.

Aujourd'hui, il convient de ne pas nous réjouir sous prétexte que trois permis ont été annulés.

Bernard-Filet-Coche

### Méthode de fracture hydraulique et d'exploitation du gaz de schiste



## Où en sommes-nous avec l'habitat sur notre territoire de la CCV ?

Depuis 2011 la **Communauté de Commune de Vinay** a lancé deux études « logement » :

- Le **PLH** (Programme Local de l'Habitat).
- L'**OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Étude pré-opérationnelle.

### Qu'est ce qu'un PLH (Programme Local de l'Habitat) ?

C'est le principal dispositif, en matière de politique du logement dont s'est doté notre Communauté de Communes sur nos 17 communes.

Il définit la politique locale de l'habitat et programme les actions ainsi que les investissements en matière de logement.

Il structure le débat local et coordonne les différents acteurs tout en développant une offre nouvelle de logement.

Il doit être compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Il est élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux qui pour nous sont :

- l'État, Agence National de l'Habitat (ANAH),
- la Communauté de Communes de Vinay qui porte le projet,
- les structures intercommunales comme la Communauté

de Communes de la Bourne à l'Isère (CCBI) et celle du Pays de Saint Marcellin (CCP Saint Marcellin), qui souhaitent s'associer en vue d'engager une démarche concertée à l'échelle du territoire Sud Grésivaudan,

- les communes (les 17 communes de la CCV),
- la région Rhône Alpes par le biais des frais de gestion aux bailleurs,
- les bailleurs sociaux,

pour répondre :

- en matière d'amélioration et de réhabilitation des maisons et appartements existants, afin de lutter contre l'habitat indigne, insalubre,
- aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées, ou présentant des difficultés particulières,
- aux besoins des étudiants.

La durée de validité d'un PLH est de **5 ans**.

### Qu'est-ce qu'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ?

Une OPAH est une action d'aménagement qui vise à aider les propriétaires de logements anciens à améliorer le confort de leur maison ou appartement, avec le concours de l'ac-

tion publique, (pour nous la Communauté de Commune de Vinay) et l'action privée.

L'OPAH donne lieu à une phase d'étude auprès de la population afin de mieux qualifier les différents degrés de vétusté de l'habitat, évaluer les besoins des habitants en matière de travaux et définir les aides financières à proposer aux propriétaires, pour l'améliorer et le confort de leur logement.

#### **Les missions :**

La Communauté de Communes de Vinay a confié une mission d'animation à un opérateur avec les objectifs suivants :

- prospection des logements,
- de l'information,
- du contact avec les propriétaires,
- de l'étude de faisabilité,
- de l'assistance au montage du dossier.

L'OPAH est d'une durée de trois ans, qui précise le périmètre géographique de l'action, les objectifs fixés, et le montant des aides financières accordées par les différents partenaires.

L'OPAH favorise la coopération entre les acteurs publics et privés (propriétaires de la réhabilitation).

La signature d'une convention d'OPAH entre la CCV et l'ANAH permettra de préciser les types de travaux subventionnables et les taux de subventions majorés pour les bailleurs comme pour les propriétaires occupants.

#### **Quels travaux ?**

Ceux qui sont destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement, d'économies d'énergie, d'isolation acoustique ou d'accessibilité et d'adaptation aux personnes handicapées.

#### **Les subventions :**

Des subventions à **taux majoré** sont attribuées par l'ANAH.

Elles sont attribuées aux propriétaires bailleurs qui acceptent de « **conventionner leur logement** », c'est-à-dire de pratiquer un loyer réglementé pendant cinq ans.

Ces taux de subvention de l'ANAH varient de 25 à 35% du montant plafonné des travaux subventionnables, selon les secteurs géographiques.

#### **Où en sommes-nous aujourd'hui ?**

Suite à la réunion de la commission logement du 26 avril 2012 la CCV a avancé sur les points suivants :

- Le constat de PACT 38 : nous avons 630 logements répertoriés comme dégradés et très dégradés essentiellement sur Vinay et l'Albenc.
- 132 logements sont à traiter, dont 35 doivent être pris en compte en priorité.

La CCV se donne la possibilité de gérer **25 à 30 logements sur 6 ans soit 3 à 5 logements par an.**

La CCV serait opérationnelle d'ici septembre ou octobre 2012.

ANAH n'interviendra que pour les gros travaux (voir les règles d'ANAH 2012) à hauteur de 25 à 35%

La participation de la CCV serait de 500 € par logement.

L'animation sera confiée à l'OPAH.

La gestion sera confiée à un organisme agréé : **AIS** (Agence Immobilière Sociale) ou réseau FNAIM. Dans ce cas la subvention de la Région Rhône Alpes pourrait être de 2 400 à 3 200 € par logement.

La prise en charge de la garantie des risques locatifs sera assurée par le bailleur et non par la collectivité (CCV).

#### **Les dossiers : règles d'ANAH 2012 (résumé)**

Les dossiers sont adressés par l'OPAH à l'ANAH

Les conditions de recevabilité sont liées à la signature par le propriétaire bailleur d'une convention maîtrisée. Les loyers libres ne sont pas acceptés.

La surface des logements à restructurer doit être supérieure à 20 m<sup>2</sup> y compris pour les transformations d'usage.

La division d'appartement est acceptée si les logements créés ont une surface de plus de 50 m<sup>2</sup>.

Pas de subvention pour des travaux inférieurs à 1 500 €.

Un maître d'œuvre est exigé pour tout travaux subventionnables et supérieurs à 100 000 € HT.

Un projet de réhabilitation de plusieurs logements devra présenter des contreparties sociales : en terme de loyer maîtrisé, ou comporter au moins un logement à loyer social pour cinq logements réhabilités ou un logement à loyer très social pour dix logements réhabilités.

La durée du conventionnement est de neuf ans. Si la subvention moyenne par logement est supérieure à 15 000 €, elle sera portée à douze ans

La consommation énergétique sera évaluée et devra atteindre la classe D après travaux (consulter le détail).

Une prime supplémentaire d'un montant de 2 000 € par logement peut être octroyée si un conventionnement à loyer très social est signé avec ANAH.

Pour la fiscalité (consulter le dossier ANAH).

Pour les règles minimales d'habitabilité (consulter le détail).

#### **Pour en savoir plus**

Renseignez-vous auprès de :

- La Communauté de Communes de Vinay :  
tél. 04 76 36 86 26
- La délégation locale de L'ANAH située à la Direction Départementale de l'Équipement.
- Sur le site de L'ANAH : [www.anah.fr](http://www.anah.fr)
- En appelant le 0 826 80 39 39

#### **Pour réaliser cet article nous avons sollicité les partenaires suivants :**

La Communauté de Communes de Vinay, les sites : ANAH, OPAH, SCOT

*L'équipe de rédaction*



# Quoi de neuf chez nos citoyens ?

## Commémoration du 8 mai 2012

C'est sous un ciel un peu nuageux que quelques Chantessois et Chantessoises ont commémoré en ce 8 mai, le 67<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.

Après le discours de Monsieur le Maire, la matinée s'est terminée par le verre de l'amitié, offert par la municipalité.



## Une « fibulanomiste chantessoise », qu'es aquò ?

L'équipe du journal « *Quoi de neuf à Chantesse ?* » est allée traîner « ses guêtres » par une matinée pluvieuse, à la rencontre d'une personne qui mérite toute notre attention.

Souriante, cheveux grisonnants, douceur du regard, avec un brin de malice quand le verbe se fait complice, Madame Pétriment nous ouvre sa porte et nous fait pénétrer dans sa cuisine. Une soupe sur le gaz, finit sa cuisson. Une odeur de légumes cuits embaume l'espace, provoquant en nous une furtive envie de se mettre à table... Le café de bienvenue est au chaud.

Ce café, généreusement servi, permet de nous poser, de prendre le temps de lever les discrètes appréhensions d'un entretien qui, pour chacun d'entre nous, était une première.

Déjà nous évoquons les faits de notre vie quotidienne ; les amis, la politique, les tracasseries habituelles de santé minimisées par pudeur, les paperasseries administratives avec commentaires justifiés de décisions arbitraires, le tout conclu par « *il y a plus malheureux que moi* »...

Marcelle (elle nous autorise à l'appeler Marcelle) est née sous le signe du Verseau, signe de liberté, d'originalité, qui excelle dans tout ce qui est création artistique et la met en contact avec les autres. Cette année-là, la France remporte la coupe Davis face à la Grande-Bretagne, c'est aussi la naissance de l'acteur James Dean et du navigateur Éric Tabarly...

Nous évoquons la famille du côté de son mari, et effleurons une partie difficile qu'est la période de la guerre 39/45, une famille qui a su rester discrète sur des actes qui ont contribué à sauver deux familles de juifs polonais. Sans commentaire.

### Marcelle, la fibulanomie c'est quoi pour vous ?

« Je collectionne les boutons depuis mon enfance, j'étais et suis encore passionnée par les boutons. Mes parents tenaient une ferme, nous n'étions pas très riches. Les moyens de distraction étaient peu nombreux et nous n'avions pas les moyens de faire des études et encore moins de nous distraire. J'aurais aimé apprendre la musique, mais l'argent gagné par mes parents était réinvesti dans l'entretien de la ferme, alors, pour passer le temps, je col-



*lectionnais les boutons. Des boutons qui provenaient de la boîte à couture de ma mère ou que j'achetais au marché ».*

Marcelle raconte : « Ainsi j'ai commencé à constituer un vrai trésor de... boutons. Boutons multicolores, dorés, en bois, nacrés, en céramique, en terre cuite, taillés dans la pierre, etc. À ce sujet, j'ai un véritable trésor. En 1968 (j'avais 37 ans), lors des jeux olympiques d'hiver, les Grenoblois ont reçu la princesse Soraya épouse du shah d'Iran. À l'occasion de la visite d'une école privée, je ne sais par quel hasard, la princesse a laissé 7 boutons à l'institutrice qui me les a remis ; pourquoi, comment, nul ne le sait ».

Marcelle nous précise : « À 50 ans (1981) je perds mon mari après une longue maladie. Les nuits sont longues, pour lutter contre la solitude. Cette activité va me donner courage et force. J'ai commencé à coller des boutons, des perles de rocailles sur des assiettes tout simplement pour moi et mes proches. En 1998 j'ai commencé à réaliser un ensemble de fleurs sur des assiettes prises dans mon placard et avec un peu de colle, des boutons, des perles, j'ai fait un ensemble de fleurs en trois jours. Le tout est parti de là.

Je voulais faire mieux et plus compliqué. N'ayant plus assez de boutons, j'ai donc fait



paraître des annonces sur des revues telles que « Veillées des chaumières » créée en 1917, qui existe encore aujourd'hui et « Rustica » créée en 1928. J'ai reçu une centaine de paquets contenant de très beaux boutons anciens, les correspondants étant étonnés de ce que je pouvais en faire ».

En 2000 et 2001 Marcelle expose à Tullins. À cette occasion la radio France Bleu Isère et ses animateurs M. Rouy, M. Pierre Monaton et M. Alain Salomon, s'entreprendront avec elle afin de leur donner le plus de détails possibles sur son art et la feront participer à un jeu radiophonique sur la signification du mot. Marcelle exposera aussi à Entremont le Vieux à l'occasion de la fête du village.

« J'ai élargi le champ de mes créations en décorant vases, bouteilles et porte-crayons ». En 2001, Marcelle se lancera dans la décoration de tableaux avec des photos d'enfants, d'animaux, de poissons, et même embellira des pendules. Le clou de ses créations sera sans nul doute la confection de magnifiques bagues, agrémentées de boutons précieux que nous vous invitons, si Marcelle le permet, à découvrir.

Nous voulons mettre de la couleur, donner corps à cet entretien. Marcelle nous fera visiter sa « caverne d'Ali Baba », vaste pièce où sont alignées toutes les réalisations décorées de « boutons passions », boutons de toutes tailles, boutons



de fleur de rose, boutons de chemise, boutons de culotte, boutons de vêtements, boutons en bois, boutons qui s'épanouissent, éclôtent... Plusieurs centaines de pièces qui attendent des visites pour briller à nouveau de tous leurs éclats.

Depuis 14 ans, Marcelle continue à participer aux fêtes locales, principalement lors de la « Pasta Party » de Tullins, organisée par les commerçants dans le cadre de leur association ACTIF, mais aussi pour continuer à satisfaire ses proches amis et plus : « J'ai six commandes à satisfaire aujourd'hui ».

Aujourd'hui âgée de plus de... Marcelle garde une gaité communicative, une volonté à toute épreuve, qu'elle a su nous faire partager lors de notre rencontre, mais aussi à ceux et celles qui viendront visiter son « musée ». Avant de nous quitter, Marcelle, timidement, formule une requête auprès des lecteurs du journal. Elle recherche des livres sur la fibulanomie, des livres sur l'histoire du bouton. Alors

questionnons, recherchons, fouillons partout et même sur internet, et si nous trouvons, nous pouvons la contacter au 04 76 64 74 27.

Terminons par l'un des nombreux jeux de mots de Pierre Dac : « C'est l'amour explosif qui fait sauter les boutons de braguette ».

L'équipe du journal

## Nos joyeux anciens - mars 2012

Par une belle fin de matinée printanière, le samedi 24 mars, midi au clocher de l'église, la municipalité de Chantesse accueillait nos anciens.

30 Chantessoises et Chantessois, dans le cadre de notre repas annuel, se sont retrouvés dans une ambiance joyeuse, faite de simplicité.

Après un apéritif facilitant les échanges, chacun prenait place autour d'une table dressée et décorée avec goût aux couleurs du printemps, par Annie Filet-Coche.

De kir en kir et de « joyeuseté en joyeuseté » chacun prit place pour écouter M. Bernard Filet-Coche dans son mot de bienvenue n'oubliant pas d'évoquer nos absents qui auraient peut-être aimé se joindre à nous, mais malheureusement empêchés par leur état de santé ou de fatigue.

Passant aux choses sérieuses, nous découvrons les talents culinaires de M. Brochier traiteur à Tullins : cassolette de grenouilles aux raviolis, filet de saint pierre au beurre blanc, sauté de



veau à l'ancienne etc., etc., le tout accompagné de vins savamment choisis par l'équipe d'animation.

Nous avons pu bénéficier, pendant toute la durée de la rencontre, de la présence de Guy Téna (professeur de musique à Tullins) qui a su par sa voix, sa délicatesse musicale, nous faire revivre des chants bien connus de nos souvenirs passés et présents, repris par tous.

Nous n'avons manqué de rien grâce à un service sur-mesure, attentionné ayant même des qualités musicales pour pousser la chansonnette...

L'après-midi s'est poursuivie pour quelques uns, par une partie de jeu de boules où certains ont failli embrasser Fanny mais l'honneur fut sauf !

Le temps passa. Il fallut nous quitter. Gageons que l'année prochaine, nous pourrions nous retrouver pour partager à nouveau ces moments si agréables. Bon j'veis m'y rentrer...

L'équipe d'animation.

## Rentrée 2012 : une nouvelle réglementation des transports scolaires

Le département de l'Isère, dont le budget transports est le premier de France, consacre environ 80 millions d'euros par an pour le transport scolaire. Pour chaque élève transporté sur le réseau Transisère, ce sont ainsi 1 500 € en moyenne par an qui sont dépensés par la collectivité.

À partir de la rentrée 2012-2013, le département a décidé de modifier le règlement du transport scolaire. Il n'était plus possible que chaque année, du fait de la gratuité, 5000 élèves demandent une carte de transport scolaire sans jamais l'utiliser.

### Quelles réductions vous permettent d'obtenir votre quotient familial ?

Vous trouverez ci-dessous des exemples significatifs de tarifs, permettant de calculer le prix de votre abonnement mensuel dans la grande majorité des cas.

En cas de doute, ou si votre situation ne figure pas dans ce tableau, notamment si le trajet de votre enfant sort de l'Isère, contactez le numéro Allo Pack rentrée au 04-76-00-36-36 pour une analyse de votre situation.

Nombre de zones		Situation de la famille					
		Quotient familial (QF) supérieur à 1000	QF entre 801 et 1000	QF entre 631 et 800	QF entre 401 et 630	QF inférieur à 400	
						Pour les 2 1ers enfants	À partir du 3ème enfant
<b>Taux de réduction sur le plein tarif</b>		70%	76%	82%	88%	94%	97%
1 zone	1 zone agglo A	16,2 €/mois	12,9 €/mois	9,7 €/mois	6,4 €/mois	3,2 €/mois	1,5 €/mois
	1 zone périurbaine B ou E	14,1 €/mois	11,2 €/mois	8,4 €/mois	5,5 €/mois	2,7 €/mois	1,3 €/mois
	1 zone rurale C, D ou F ou autres zones	12,5 €/mois	10 €/mois	7,5 €/mois	5 €/mois	2,5 €/mois	1,1 €/mois
2 zones	1 zone agglo + 1 zone périurbaine : A+B ou RH+E	21,6 €/mois	17,2 €/mois	12,9 €/mois	8,5 €/mois	4,2 €/mois	2 €/mois
	1 zone périurbaine + 1 zone rurale : B+C ou E+D	17,9 €/mois	14,3 €/mois	10,7 €/mois	7,1 €/mois	3,5 €/mois	1,6 €/mois
	2 zones rurales : C+D ou C+F	16,3 €/mois	13,1 €/mois	9,8 €/mois	6,6 €/mois	3,3 €/mois	1,4 €/mois
3 zones	1 zone agglo + 1 zone périurbaine + 1 zone rurale : A+B+C ou RH+E+D	25,4 €/mois	20,3 €/mois	15,2 €/mois	10,1 €/mois	5 €/mois	2,3 €/mois
	1 zone périurbaine + 2 zones rurales : B+C+D ou B+C+F ou E+D+C	21,7 €/mois	17,4 €/mois	13 €/mois	8,7 €/mois	4,3 €/mois	1,9 €/mois
	3 zones rurales : C+F+HT	20,1 €/mois	16,2 €/mois	12,1 €/mois	8,2 €/mois	4,1 €/mois	1,7 €/mois
4 zones	1 zone agglo + 1 zone périurbaine + 2 zones rurales : A+B+C+D ou A+B+C+F ou RH+E+C+D	29,2 €/mois	23,4 €/mois	17,5 €/mois	11,7 €/mois	5,8 €/mois	2,6 €/mois
	1 zone périurbaine + 3 zones rurales : B+C+F+HT	25,5 €/mois	20,5 €/mois	15,3 €/mois	10,3 €/mois	5,1 €/mois	2,2 €/mois

**Vous trouverez toutes les informations sur le réseau Transisère (horaires, lignes) sur [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)**

### Récapitulatif du cahier des transports scolaires 2012/2013

Pour le transport de vos enfants au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), tous les élèves doivent avoir la carte OURA. Elle reste valable 5 ans.

Le RPI se situe sur deux zones, mais l'organisation de la rentrée fait que vos enfants restent sur une zone (Vatilleu, Notre Dame de l'Osier, Chantesse (zone C rurale), Cras, Morrette (zone B péri-urbaine).

#### Démarche sur le site [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

Les parents qui ont un quotient familial inférieur à 1000, doivent automatiquement faire une demande papier ou sur

désormais, une participation financière sera donc demandée aux familles pour le transport scolaire de leurs enfants. Dans la période de crise des finances publiques que nous traversons, cette contribution, qui ne sera en moyenne que de 5% du coût réel du transport, permettra de préserver le service public. Cette contribution a en outre été conçue pour être plus juste et plus équitable. Chaque famille sera ainsi sollicitée à proportion d'une part de ses revenus et, d'autre part, du coût mis en place par la collectivité pour assurer le transport de ses enfants.

internet (impérativement dernier délai le 15 juillet) pour avoir une aide financière correspondant à leur quotient.

L'inscription se fera également pour les nouveaux élèves et ceux qui possèdent encore l'ancienne carte de transport feront la même démarche.

Les parents qui ont un quotient familial au dessus de 1000, bénéficient d'un tarif, le Conseil Général prend 70% du tarif Transisère donc attendre un courrier pour l'achat du titre de transport.

Pour l'achat du PASS avec dossier d'aide, bien attendre le courrier ou le mail de retour d'examen du dossier.

**Pour les deux situations, vous devez attendre un courrier du Conseil Général, pour acheter vos PASS sur le site « Transisère » pour bénéficier des tarifs scolaires.**

### PASS (annuel, mensuel, jour)

Pour le calcul du **PASS annuel** prendre dix fois le PASS mensuel, le règlement peut se faire en une ou trois mensualités par courrier et en une fois sur internet.

Pour le **PASS mensuel** le renouvellement se fait impérativement entre le 20 et le 25 du mois précédent.

Pour le **PASS jour** il faut impérativement passer par l'inscription pour bénéficier du montant avec aide, sinon prendre le tarif Transisère colonne ECO et la zone correspondante. Il n'y a pas de carnet de ticket en vente, tout ce fait avec la carte OURA.

Pour les enfants qui vont avoir trois ans, il est conseillé de procéder à l'inscription par anticipation.

Toutes les cartes seront réinitialisées, en les bipant au premier trajet.

Tous les enfants ayant un titre de transport peuvent prendre le car même en dessous de 3 km du domicile.

Vos enfants ont un titre de transport pour la zone C, donc ils vont pouvoir se rendre vers leur établissement scolaire, ainsi que la garderie, aussi bien le matin que le soir.

Une permanence d'information pour les familles est en place le mercredi 20 juin de 14 à 18 h.

#### Conseil général de l'Isère

avenue Jules Ravat, 38160 Saint Marcellin

Renseignements : ALLO Pack rentrée 04 76 00 36 36

Email : [polepackrentree@cg38.fr](mailto:polepackrentree@cg38.fr)

## Modifications sur les points de collecte SICTOM



Nos petits déchets avec des odeurs désagréables dans notre poubelle « *crevettes, fruits de mer, poissons, etc.* » peuvent désormais être déposés gratuitement dans ce petit opercule installé sur tous les points propres des 45 communes du sud Grésivaudan. Cela peut également être bénéfique aux personnes de passage extérieur à notre service.



Les conteneurs de tri sélectif des emballages ont vu leur ouverture diminuer suite à un constat de refus de tri dû à des dépôts importants de sacs d'ordures ménagères et d'autres objets qui n'ont pas lieu d'être ; cela a un coût qui sera répercuté sur notre facture OM, alors soyons citoyen pour que ce service fonctionne correctement pour le bien de la planète.

## Vélo Citoyen

Dans le cadre du projet « *Vélo Citoyen* », la classe de Chantesse a reçu la classe de St Jean de Moirans, le vendredi 4 mai. Les enfants de Chantesse avaient préparé des ateliers sur le thème du sport. Ils ont inventé des jeux et les ont proposés à leurs camarades de St Jean de Moirans.

Le lundi 7 mai, les CM2 sont allés transmettre leur message citoyen à l'école la Mayette de Vinay :

**« Ne jamais tricher et participer,  
Être solidaire et fair-play,  
Nous, citoyen,  
C'est notre priorité pour s'amuser ! »**

Ils ont parcouru 20 km en vélo. «*Nous sommes passés par la plaine pour aller à Vinay puis nous sommes revenus par Notre Dame de l'Osier.*».



# Quoi de neuf pour les associations ?

## Le Sou des écoles

Cette association de huit parents d'élèves a proposé cette année :

- un loto
- une vente de sac à pain
- un spectacle de marionnettes offert aux enfants pour Noël
- le carnaval en faisant brûler le « Bonhomme » fabriqué par les élèves de l'école de Vatilieu sous un feu d'artifice magique offert par « Arc en ciel »



- et pour innover, un concert « Swing en la basilique » à Notre-Dame de l'Osier où malheureusement peu de parents d'élèves ont assisté.



Les bénéfices de ces manifestations ont permis aux maîtresses de faire les sorties et activités suivantes :

- **Notre-Dame de l'Osier** : sensibilisation des enfants au tri des déchets avec le 29 mars, une visite de la déchetterie à Saint-Sauveur et le vendredi 25 mai, une journée au petit cirque de Valence.
- **Vatilieu** : des sorties sur le thème de la forêt avec intervenants.
- **Chantesse** : le voyage à Paris les 18/19/20 juin.

Nous vous attendons nombreux pour la **kermesse**, samedi 30 juin à partir de 11 h

Espace *Bon Rencontre* à Notre-Dame de l'Osier avec **stand de kart à pédales**.

Sou des Ecoles de Chantesse – Notre Dame de l'Osier - Vatilieu

# KERMESSE des écoles



**Samedi 30 Juin 2012**

A Notre Dame de l'Osier – Espace « Bon Rencontre »

**11 h : SPECTACLE DES  
ENFANTS**

**12h30 : REPAS**

© Salade composée / Lasagnes + Fromage blanc + Tarte + café  
= 12 €/ adulte

© Salade composée / Lasagnes + Glace = 8 €/ enfant (jusqu'à 11 ans = CM2)

Possibilité de réservation à : [soudesecolescvo@gmail.com](mailto:soudesecolescvo@gmail.com)

**14h30 : JEUX**

Nombreux stands, jeux de  
plein air...et  
**KART à pédales**



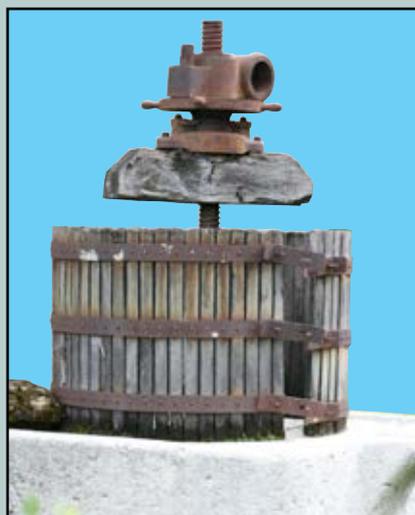
*On vous attend nombreux...*

## Association Sportive de Chantesse

Après avoir fait travailler nos abdos, nos fessiers, nos bras enfin tout notre corps grâce à notre professeur Michèle, nos courageuses adhérentes et cette dernière se retrouveront le mercredi 27 juin 2012 en soirée au restaurant pour passer un bon moment ensemble et terminer en beauté cette année 2011//2012.

N'hésitez pas à nous rejoindre en septembre prochain, à partir du mercredi 12 septembre 2012 à la salle des fêtes de Chantesse entre 18 h et 21 h.

Le bureau de l'ASC vous souhaite de bonnes vacances sportives !



## Vide-greniers

Dimanche 29 avril, malgré le vent qui a secoué notre région, le comité des fêtes de Chantesse a tenu bon la barre et notre vide grenier a été un succès.

Heureusement que nous avons la salle des fêtes, car la météo a tout de même fait quelques caprices. Les exposants ont été très satisfaits et certains se sont même déjà engagés pour celui de l'année prochaine. Les diots-frites de Jean-Marc ont régalé tout le monde. On pensera aux crêpes pour 2013 !



## Repas champêtre

Le repas champêtre cru 2012, s'est déroulé dans une très bonne humeur, malgré le réveil très matinal à 3 h du matin de certains bénévoles, pour la cuisson du cochon. Tous ceux qui sont venus déguster notre nouveau menu ont apprécié les changements et ont félicité les cuistots. Un vrai régal du début à la fin ! Des entrées, en passant par le cochon grillé, les pommes de terre campagnardes, le pain (bio et si bon), la petafine et la tarte aux fruits. C'était si apprécié qu'on aurait presque pu ranger les assiettes tellement elles ont été saucées !...

On remercie vraiment tous les bénévoles qui ne comptent ni leurs heures, ni l'électricité, ni l'eau... sans qui tout ça ne pourrait pas avoir lieu.

Environ 125 participants, quelques parasols, un beau soleil et un petit vent salubre, de la bonne humeur et beaucoup d'énergie. Voici le cocktail nécessaire pour un beau repas champêtre. Et cette recette nous allons la cultiver précieusement.

Merci à tous. Et avis aux amateurs de travail en équipe (festive) venez nous rejoindre au Comité des Fêtes !



## CHANGEMENT DE COORDONNÉES Centre du Service National VARCES

Pour toutes les informations concernant les jeunes administrés, merci de composer le :

**04 56 85 74 00**

Seul ce numéro peut être communiqué aux administrés.

Concernant des informations sur les transmissions de données ou des demandes de documents (notice individuelle, LCR...) merci de composer le :

**04 56 85 72 46**

OU

**04 56 85 71 46**

Concernant des informations à nous transmettre par fax, merci de composer :

**04 56 85 71 07**

OU

**04 56 85 70 19**

Pour la transmission de données toujours les mêmes messageries :

[csn-var-recensement@hotmail.fr](mailto:csn-var-recensement@hotmail.fr)  
[esnse-csnvar-bapd.sga@defense.gouv.fr](mailto:esnse-csnvar-bapd.sga@defense.gouv.fr)

## MÉMENTO

### Mairie de Chantesse

Tél. 04 76 64 73 94

#### Horaires d'ouverture

Mardi ..... 14 h à 19 h

Jeudi ..... 8 h à 12 h

Samedi ..... 8 h à 12 h

#### Permanences des élus sur rendez-vous :

Le maire ..... samedi de 9 h à 11 h

1<sup>er</sup> adjoint ..... mercredi de 9 h à 11 h (social et emploi)

2<sup>e</sup> adjoint ..... mardi de 18 h à 19 h

**Adresse électronique :** [chantesse@wanadoo.fr](mailto:chantesse@wanadoo.fr)

**Site Internet :** <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

### Numéros utiles

SAMU.....	15
Police .....	17
Pompiers.....	18
Appel d'urgence européen .....	112
SOS Médecins .....	08 03 06 70 00
Déchetterie de Vinay.....	04 76 36 79 29
Plateforme déchets verts de St-Sauveur.....	04 76 38 66 03

**Votre bureau de Vinay  
est en travaux  
du 9 juin à 12h au 18 juillet à 14h**

### Services disponibles pendant les travaux

► **Retirez vos colis et lettres recommandées**  
au local boîtes postales du centre courrier de Vinay  
(situé à l'arrière du bureau de poste)

ouvert du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 17h,  
le samedi, de 9h à 12h.

► **Levée du courrier**  
du lundi au vendredi à 16h15,  
le samedi à 11h30.

► **Contactez un conseiller bancaire**  
36 39 (0.15€ TTC/min)

► **Pour toutes autres informations**  
**36 31** (gratuit depuis un poste fixe)

### Pour toutes vos autres opérations postales et bancaires :

l'équipe du bureau de St-Marcellin  
vous accueille du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h,  
(sauf le mardi de 08H30 à 12H30 et de 14H à 18H)  
le samedi, de 8h30 à 12h.

LA POSTE



## État civil

### Mariage :

M. Delcourt Stéphane et M<sup>me</sup> Mujezinovic Maida  
le 28 janvier 2012

### Baptême civil :

Wyatt Truchet le 2 juin 2012

